



DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE (37)  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 1<sup>er</sup> JUILLET 2026

**CONVOCATION**

Date : 19/06/2026

Envoi le : 24/06/2026

Publication le : 24/06/2026

L'an deux mil vingt-six, le 1<sup>er</sup> juillet à 19h00 le Conseil Municipal de LUYNES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Fêtes de LUYNES, sous la Présidence de Monsieur Antoine MAQUIN Maire en exercice.

**Nombre de conseillers**

En exercice : 29

Présents : 25

Absents : 04

Pouvoirs : 04

Votants : 29

**Etaient présents :**

*Adjoints :*

Mesdames Aurélie LEROY, Sabrina VRIGNAUD, Lucie JORGE, Christelle ADAM,  
Messieurs Pascal ARRAGAIN, Erick MORCHOISNE, Gérard MORICEAU, Xavier CUVIER.

*Conseillers municipaux :*

Mesdames Anita GATELIER, Magali GAUDIN, Séverine RENOU, Cécilia CHENET, Chloé METAHRI, Temanuata GIRARD, Florence TOST, Amélie BOLANTIN, Hélène ODENT,  
Messieurs Gilles HOGUET, Laurent BOUGEAULT, Vincent GUILLET, Sébastien VEILLON, Manuel FABAS-VINSONNAUD, Bertrand RITOURET, David LEBRETON.

**Absents excusés :**

Mesdames Angela MIGNON, Léa JEAN-LOUIS,  
Monsieur Olivier DOUSSET, François-Brice JOBARD.

**Absents :**

Madame /  
Monsieur /

**Excusés, avaient donné pouvoir :**

Monsieur Olivier DOUSSET avait donné pouvoir à Madame Aurélie LEROY.

Madame Angela MIGNON avait donné pouvoir à Madame Sabrina VRIGNAUD.

Madame Léa JEAN-LOUIS avait donné pouvoir à Monsieur Erick MORCHOISNE.

Monsieur François-Brice JOBARD avait donné pouvoir à Monsieur David LEBRETON.

**Secrétaire de séance :**

Madame Séverine RENOU

Envoyé en préfecture le 28/07/2026

Reçu en préfecture le 28/07/2026

Publié le

ID : 037-213701394-20260701-DEL\_01072026\_17-DE



**DEL N°01/07/2026-17 DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DÉPARTEMENTAL DE DÉVELOPPEMENT (F2D) 2026**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le Conseil départemental d'Indre-et-Loire a reconduit le dispositif du Fonds Départemental de Développement (F2D) au titre de l'année 2026.

Dans ce cadre, la commune de Luynes souhaite déposer un dossier de demande de subvention concernant une opération de remplacement des menuiseries extérieures de la salle des fêtes.

Cette opération a pour objet d'améliorer les performances thermiques du bâtiment, de réduire les consommations énergétiques et de préserver durablement le patrimoine communal.

En première intention, la collectivité a consulté plusieurs entreprises afin d'évaluer le coût prévisionnel de cette opération. Les estimations recueillies permettent d'établir un montant prévisionnel de travaux de 75 126,24 € HT, soit 90 151,49 € TTC.

Cette opération est susceptible d'être présentée au titre du Fonds départemental de développement (F2D), sous réserve de son instruction par le Conseil départemental.

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

| Financiers                                          | Montant HT         |
|-----------------------------------------------------|--------------------|
| Conseil départemental d'Indre-et-Loire - F2D (20 %) | 15 025 €           |
| Commune de Luynes - Autofinancement                 | 60 101, 24 €       |
| <b>TOTAL</b>                                        | <b>75 126,24 €</b> |

Conformément aux règles du dispositif F2D 2026, les dépenses afférentes à cette opération devront être réalisées et justifiées auprès du Conseil départemental au plus tard en novembre 2027.

L'objet de la présente délibération est d'autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil départemental d'Indre-et-Loire au titre du Fonds Départemental de Développement 2026 et à accomplir l'ensemble des démarches nécessaires à son instruction.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

Après avoir pris connaissance de ces éléments et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

**AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer auprès du Conseil départemental d'Indre-et-Loire un dossier de demande de subvention au titre du Fonds Départemental de Développement (F2D) 2026 pour l'opération de remplacement des menuiseries extérieures de la salle des fêtes.

**APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'opération tel que présenté ci-dessus.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

La secrétaire de séance,



Antoine MAQUIN

Séverine RENOU  
Conseillère Municipale

Envoyé en préfecture le 28/07/2026

Reçu en préfecture le 28/07/2026

Publié le

ID : 037-213701394-20260701-DEL\_01072026\_17-DE



Délibération rendue exécutoire :

Par sa transmission en Préfecture le : **28 JUL 2026**

Et sa publication le site internet de la commune le : **28 JUL 2026**

Le Maire,



Envoyé en préfecture le 28/07/2026

Reçu en préfecture le 28/07/2026

Publié le

ID : 037-213701394-20260701-DEL\_01072026\_17-DE

**S<sup>2</sup>LO**

Envoyé en préfecture le 28/07/2026

Reçu en préfecture le 28/07/2026

Publié le

ID : 037-213701394-20260701-DEL\_01072026\_17-DE

